

Siret: 490 602 117



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955 délivrée le 17/03/2022 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE

Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX

Représentée par l'agent commercial indépendant **Mme VIKTORIYA STATSENKO** Tél.: 06.14.77.49.95 Inscrit au RCS de Tarbes

Inscription au registre des Mandats N4 F2598

## MANDAT DE VENTE AVEC EXCLUSIVITE

Je/	nous	soussign	é(s),	,
-----	------	----------	-------	---

Monsieur Jean Daniel MIRALLES Noms et Prénoms: Date et lieux de naissance : 27/09/1955 à Saigon, Sud Vietnam

Marié / Célibataire / Veuve / Séparé / Divorcé / Pacsé. Régime matrimonial :

Professions: retraité Demeurant: 9 avenue du Pic du Midi, 65800 Aureilhan Téléphone: 06 80 73 03 64 Adresse mail: jean-daniel.mirales@orange.fr N° de Carte Nationale Identité – passeport:

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatons par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et Nº de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m2.)

Maison située à 9 avenue du Pic du Midi, 65800 Aureilhan. Maison Cadastrée Section AN Parcelle Nº 1116 65800 Aureilhan, d'une contenance totale de 3 992 m<sup>2</sup>.

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez notaire Maître

Séquestre :		
La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 réalemente le	versement visé ci-dessous (articles L. 271-	1 et L. 271-2 du CCH).
En vue de garantir la bonne exécution des présentes et	t de leur suite, les fonds ou vale	urs qu'il est usage de faire verser par
l'acquéreur, seront détenus par le notaire. Maître	, à	
CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obliga	tions énoncées dans ce mandat.	en cas de vente à un acquéreur ayant
átá informá ou présenté directement ou indirectemen	nt, de la vente du bien par le MA	NDATAIRE, le MANDANT s'engage a
verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1	1152 du Code Civil, une indemnit	è compensatrice forfaitaire egale a la
rémunération prévue dans ce mandat.		
		101
Clause particulière : prix fixé par les vendeurs	Signatures clients:	11 100, 1.

Merch Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord/ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de

(Chiffres): 509 450 \(\xi\)
(Lettres): Cing cent quarante new mill quate cent ciquantle Dont le Prix net propriétaire(s): 500 000

euros. euros

% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du Honoraires: nos honoraires fixés à vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N072-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres): 49 450 •• (lettres): Guardel hele mill euros.

Guardel Curt cinculatel

Plus-Values et T.V.A.: les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissence de causes Si le nonte est conscienté à la T.V.A. le raisse de concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissence de causes Si le nonte est conscienté à la T.V.A. le raisse de concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissence de causes Si le nonte est conscienté à la T.V.A. le raisse de concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissence de causes Si le nonte est conscienté à la T.V.A. le raisse de concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissence de cause Si le nonte est conscienté à la T.V.A. le raisse de concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissence de cause Si le nonte est conscienté à la T.V.A. le raisse de concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissence de cause Si le nonte est conscienté à la T.V.A. le raisse de concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissence de cause Si le nonte est connaissence de cause si le nonte de cause si le nonte est connaissence de cause de cause si le nonte de cause si le nonte de cause si le nonte toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

Tél.: 05.62.34.54.54

Fax: 05.62.34.66.60

e-mail: contact@abafim.com Site web: www.abafim.fr

Obligations du MANDANT : -Pendant toute la durée du mandat, le MANDANT s'engage à ra	tifier la vente à tout acquéreur qui lui sera présent/	par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, p	rix et charges précisés par ce mandat et à libérer les lieux pour le jour de l'acte
Le MANDANT s'interdit expressément pendant le cours du prése concours du MANDATAIRE, y compris avec un autre intermédia	ent mandat, de négocier directement ou indirectemen	nt la vente des biens ci avant désignés, et, pendant les 24 m	nois après l'expiration du mandat, de vendre directement, indirectement, sans le
- Le MANDANT s'engage à diriger vers le MANDATAIRE tout	es les demandes qui lui serait adressées directemen lui notifiant par lettre recommandée avec accusé de	t et en ess d'engagement de sa part en d'un autre exhin	et (compromis, sous-seing, vente), deux ans après l'expiration de ce mandat, à MANDATAIRE; les noms, prénoms et adresses de l'acquéreur, le notaire chargé
Cette notification mettra fin au mandat de vente et évitera au man obtenir de son acquéreur l'assurance écrite que les biens ne lui ont	dataire d'engager la vente avec un autre acquéreur, pas été présentés par le MANDATAIRE.		ventuellement exercées par cet acquéreur et/ou l'agence. Le MANDANT devra
Le MANDANT s'oblice à donner au MANDATAIRE toutes fac	llement solidairement, en tant que leur mandataire v	erbal.	le pluralité de propriétaires, le  ou les propriétaires signataires de ce mandat ont
<ul> <li>Le MANDANT s'engage à faire établir à ses frais et sans délai l'é immeubles bâtis à usage d'habitation construits avant le o j janvier chligatoire dequis le 01 janvier 2010 : au système d'accainicson</li> </ul>	nsemble des constats, états et tout le Dossier de Dia 1949) : à l'amiante (immeubles bâtis dont le per	gnostic Technique obligatoires et notamment ; les état rmis de construire est antérieur au 01 juillet 1997) ; éta	s relatifs au risque d'exposition au plomb (clause concernant tous les at parasitaire; , à l'installation de gazz, à l'installation électrique; et, esquels il se priverait de la possibilité de s'exonérer de la garantie des vices
cachés correspondante à l'état manquant ; l'état relatif aux risc diagnostic de performance énergétique (DPE) dont l'absence peut - Application de l'art. 46 : loi N°65-557 du 10 juillet 1965 : (vente d	rues naturels et technologiques dont l'absence est sa	nctionnée par un droit de l'acquéreur à poursuivre la récoli	ution de la vente ou à demander au itres une diminution du meta.
* à demander au syndic, en son nom et à ses frais, communication	it les mètres de la partie privative des biens objet du n et conie des documents devant, être fournis à l'acc	présent mandat, (Application de l'art. 46 : loi N°65-557 du	10 juillet 1965)
plomb, et termités concernant les parties communes et l'état pri	evus par l'article 721-2 du CCH ainsi que le nomb urs. Cette autorisation ne concerne que les documen	pre de lots de la copropriété; le montant moyen annuel ets que le vendeur copropriétaire n'aurait pas délà fournis :	de la quote-part, à la charge du vendeur, le montant du budget prévisionnel
Durée du Mandat ;  Le présent mandat est consenti avec EXCLUSIVITE à compter de	ce jour pour une durée de vingt quatre mois (24).	Il ne pourra être dénoncé pendant les trois premiers moi	s. Passé un délai de trois mois à compter de sa signature, ce mandat peut être ce demande d'avis de réception (Art. 78 du décret du 20 juillet 1972).
Le MANDANT donne tous pouvoirs au MANDATAIRE, pour	mener à bien sa mission, notamment :		ce demande a avis de reception (Art. 78 du decret du 20 juillet 1972).
Réclamer toutes les pièces utiles auprès de toutes personnes p Indiquer, présenter et faire visiter les blens à vendre à toutes Etablir (ou s'adjoindre ou substituer tout professionnel au ch	personnes. A cet effet, le MANDANT s'oblige à assum oix du MANDATAIRE pour l'application des présen	er au MANDATAIRE le moven de viciter pendant le cours	du présent mandat. compromis en particulier) éventuellement assortis d'une demande de prêt, aux
Causes et coomions necessaires a l'accompaissement des presente Négocier, s'il y a lieu, avec tout titulaire d'un droit de préemp libre de refuser si le prix net propriétaire est inférieur au pris	s et recueillir la signature de l'acquéreur. otion, le préempteur sera subrogé dans tous les droit s convenu sur le mandat.	s et obligations de l'acquéreur : donc, toute rémunération	incombant à l'acquéreur sera à la charge du préempteur, Le MANDANT restant
<ul> <li>Faire gratuitement toute publicité sur tous supports à sa con</li> </ul>	nvenance : petites annonces, vitrine : affiche format ormatique, aux fichiers et aux libertés du 06 janvier :	t A4, fichiers informatiques librement accessibles (interne 1978, le MANDANT a droit d'accès et de rectification sur l	rt), également diffuser sur tous les sites internet de son réseau en fonction des es données le concernant. Publier toute photographie et toute vidéo (même par
<ul> <li>Apposer un panneau « A vendre » (pour les biens dont le pri:</li> <li>Communiquer le dossier à tout confrère professionnel de sor</li> </ul>	x sur le mandat est au prix de l'estimation) et « Vend a choix et autoriser la délégation de mandat. Le délés	lu par », à l'endroit que le MANDATAIRE jugera utile. sué engagera sa responsabilité à l'égard du mandant.	
MANUAN I varde le droit d'accepter ou cetuser le prix propo	exigée par la loi. En cas d'exercice du droit de pri	tomando	tiaire de ce droit à la condition d'avertir le MANDANT, étant entendu que le
MANDANI.			r budget prévisionnel pour le lot, les procédures en cours, le tout à la charge du FAIRE à transmettre ses données personnelles à des tiers concernés (notaires,
Art. L136-1 du code de la consommation (modifié par la loi n'	onnées seront supprimées 24 mois après la fin de la 1 2014-344 du 17/03/14 art. 35) : « Le professionnel	mission. prestataire de services informe le consonmateur par écrit	par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et
Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément	ute de résiliation. Aux dispositions du premier alinéa, le consommate	ur neut mettre vratuitement un terme au contrat. À tout :	noment à compter de la date de reconduction. Les aumess effectuées aux la la
préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à de	Youtrat. A défaut de remboursement dans les condit	tinns nylones ri desene les semmes dues sent production	ées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction s d'intérêts au taux légal. Les dispositions du présent article s'appliquent sans pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement.
Le MANDANT déclare et reconnait que préalablement à suffisant pour en prendre connaissance, se renseigner et l	la signature des présentes, il a reçu les infor	mations prévues aux articles L111-1, L111-2 et L12	21-17 du Code de la consommation, qu'il a eu le temps nécessaire et
Mandalaine. Les modalités de cette médiation sont organisées par le	e artirles I. 611-1 at eniments at D 610-1 du Cod	a de la concommation	sommation en vue de la résolution amiable du litige qui pourrait l'opposer au 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS 25222 - 44505 LA BAULE CEDEX
https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation) Faculté de rétractation du MANDANT : le Mandant a la faculté de renoncer au Mandat dans le délai de QUA			A Mice do I are de Meselliera - Dat A - CO 23222 - 44505 LA DAULB CEDBA
Si le MANDANT entend utiliser cette faculté, il utilisera le formu	laire ci-dessous ou procèdera à toute autre déclar	ation dénuée d'ambieuité exprimant ce volonté de se n	étracter et l'adressera en recommandé avec demande d'avis de réception au compté, le décompte de ce délai commence le lendemain à o heure et expire le
L'exercice de la faculté de rétractation par le MANDANT ne donners des biens, ne devraient débuter qu'à l'expiration de ce délai de rétra	etation.		es présentes, et notamment la diffusion d'annonces portant sur l'offre de vente $% \left( 1,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0,0$
Si le MANDANT demande que l'execution du Mandat débute avant pleinement exécuté sa mission.	l'expiration du délai de rétractation, cette demand	e d'exécution immédiate du mandat ne le prive pas de sa	faculté de rétractation pendant le délai de 14 jours tant que l'Agence n'a pas
Iouissanaa . L'antrée en jouissanas	ours lieu lors de le réalisation de la		William 1511 A 1
moment, libres de toute location, occupation ou réqui		vente par acte authentique, le mandant	déclarant que les biens à vendre seront à ce
Le MANDATAIRE s'engage à : - informer le MANDANT sur tous les		situation économique	-2 1
<ul> <li>réaliser toutes les démarches pour venue de la comme de la comme</li></ul>	endre ce bien : diffusions sur ses q	sites internet (o langues) et sur son i	réseau. ctions entreprises par le <b>MANDATAIRE</b> .
<ul> <li>rendre compte du résultat des visite notamment par email.</li> </ul>	es effectuées et des actions entreprise	es ainsi que des résultats de ces actions a	au MANDANT, à une fréquence mensuelle,
- organiser un rendez-vous physique o	ou téléphonique tous les mois pour fai	ire le point sur le déroulement de sa missi lection, permettant, d'éluder, les curieux	on. et autres personnes non solvables ou mal
intentionnées informer le MANDANT de l'accomp	lissement du mandat par tout écrit re	mis contre récépissé ou émargement ou I	RAR dans les huit jours de l'onération, en
joignant le cas échéant une copie de la - mettre en avant le bien en le différen	quittance ou du reçu délivré, ce, con ciant des autres biens : "Exclusivité".	formément à l'art.77 du décret N°72-678 (	du 20 juillet 1972.
Le MANDANT reconnaît expre	ssément avoir pris connaissance préa	lablement à la signature des présentes, d	e l'intégralité des services définis au présent e du présent mandat et des conditions
au recto.			
Lignes :	A 65800 Aurei	lhan, le 13 septemb	W 2025
Chiffres:	NT (propriétaire) Conj	oint non propriétaire	LE MANDATAIRE (Agence)
« Bon pour	mandat » «	Nom + prénom	«Mandat accepté»
son pour in	Bon po	our autorisation de vendre »	manolat accepte
	7		12 1 1 mm 1 1 mm
	MILIA ~		25
Formulaire de	rétractation : à compléter et retourn	er pour résiliation de mandat (Code de la c	passemention articles Ligaran A Ligaran A
Papillon à retourner daté et signé par le (s) n	andant(s) par lettre recommandée avec acc	cusé de réception à l'adresse figurant en entête a t, ou si ce délai expire un samedi, dimanche ou jo	u recto du présent document. Conditions :
suivant.			
Je soussigné(e), déclare annuler le mandat d N° de mandat : Nature du bien :		Signature(s) du (d	es) mandant(s) :
Date de signature du mandat de vente : Nom et prénom du (des) mandant(s) :			

Date:.....

Adresse du client : .....